



Ensemble scolaire Lamennais

16 rue Lamennais – CS 7001

29177 DOUARNENEZ CEDEX

☎ : 02 98 92 01 27

@ : [secretariat.stblaise@lamennais.fr](mailto:secretariat.stblaise@lamennais.fr)

Année scolaire 2022-2023

## ACCUEIL A L'INTERNAT LE DIMANCHE SOIR

Madame, Monsieur

Pour des raisons de commodité et à titre exceptionnel, notre établissement offre la possibilité aux élèves lycéens de rejoindre l'internat le dimanche soir selon les conditions suivantes.

Il n'y a pas de personnel de surveillance le dimanche soir. M. LE DONGE, surveillant du Lycée Professionnel, logeant à l'internat, accepte d'ouvrir celui-ci le dimanche soir pour rendre service mais il n'est pas en charge de la surveillance des élèves. Il veille simplement à ce que l'ordre règne et que les horaires soient respectés.

De ce fait, si un élève rejoint l'internat le dimanche soir, il reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'au lundi matin. L'établissement vous demande de renseigner la décharge de responsabilité ci-dessous qui servira à chaque fois que votre enfant sera présent à l'internat le dimanche soir.

Nous vous signalons qu'en cas de problème, l'établissement se donne le droit d'annuler cet accord.

Notez également que le petit-déjeuner n'est pas servi le lundi matin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La direction

✂ -----

**Talon à remettre à l'établissement à la rentrée.**

### DECHARGE PARENTALE

Nous, soussignés, .....,  
parents de ....., élève en .....,  
autorisons notre fils / fille à rejoindre l'internat de l'ensemble scolaire le dimanche soir (**arrivée entre 20h30 et 21h15**) et déchargeons l'établissement de toute responsabilité jusqu'au lundi matin, à l'heure de prise en charge de l'élève au lycée.

A ....., le .....2022

Signatures :